



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/05/067 Enseignement

Séance du 19 mai 2025
Date de convocation : 13 mai 2025
Membres en exercice : 33
27 présents – 32 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Adoption du nouveau projet éducatif territorial et du plan mercredi 2025-2028 (PeDT)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Bruno JOUANNE a donné procuration à Christian SOMMACAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ
René GIMENEZ a donné procuration à Serge GARNIER
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absente excusée :

Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Sandra LIAUTAUD a été élue à l'unanimité** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE (2)).

Suite délibération n° 2025/05/067

RAPPORTEUR : Mme Magali NISSARD, adjointe au maire

EXPOSE : Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Depuis plusieurs années, la Ville de Vauvert conduit une politique éducative volontariste en direction des enfants et des jeunes de la commune. Celle-ci s'est traduite par un soutien permanent aux projets d'école, par les importants travaux de rénovation et de modernisation des bâtiments scolaires et des sites culturels et sportifs utilisés par les écoles mais aussi par la mise en œuvre d'une offre éducative périscolaire de qualité. Ceci notamment avec la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques, culturels ou sportifs dès 2006 et du CLAS en direction des élémentaires et des collégiens en 2023.

Ce développement s'est réalisé avec le concours des partenaires (Caisse d'allocations familiales du Gard, Mutualité Sociale Agricole, Direction de la jeunesse et des sports, l'Education Nationale...). Il s'est appuyé sur l'ensemble des personnels éducatifs et des partenaires associatifs ou institutionnels qui sont impliqués depuis des années pour défendre et promouvoir l'intérêt de l'enfant et du jeune.

En 2022 un nouveau PEDT/ plan mercredi a été signé jusqu'en 2025 avec une dimension élargie comprenant des orientations éducatives et des objectifs pédagogiques complémentaires.

Toujours en 2022, la Ville s'est inscrite dans une Convention Territoriale Globale avec la CAF du GARD, l'ensemble des communes de petite Camargue et la communauté de communes. Cette convention a permis de redéfinir les contours d'un partenariat plus élargie sur le territoire autour de 4 axes.

La philosophie du présent PEDT/plan mercredi s'inscrit dans la continuité des précédents, mais se renforce avec une dimension prenant en compte les 0 / 25 ans.

En effet la cohérence éducative de ce projet doit favoriser le lien entre les enfants, les jeunes, les familles et les acteurs éducatifs et associatifs du territoire.

Ce projet pédagogique donne les lignes directrices pour favoriser l'accès la réussite scolaire, l'accès à la culture, aux loisirs, à l'épanouissement, à la citoyenneté, à la santé, au numérique, à l'éco-citoyenneté, à la formation et à l'emploi ainsi que le renforcement de l'accompagnement à la fonction parentale.

Les familles et les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse doivent collaborer pour favoriser l'épanouissement individuel et social de chaque enfant et de chaque jeune.

Accompagner l'enfant et le jeune c'est se donner le temps et les moyens de développer l'apprentissage du savoir-faire, du savoir être ainsi que du savoir « vivre ensemble ».

Ainsi, la municipalité a, non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans et être ainsi acteur d'une éducation partagée.

Suite délibération n° 2025/05/067

VU le code de l'éducation, notamment les articles L.551-I, R.551-13 et D521-12 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-I, R.227-16 et R.227-20 ;

VU le décret n°2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république et relatif au fond de soutien au développement des activités périscolaires.

Considérant la volonté de la commune de renforcer ces dispositifs éducatifs en direction des 0/25 ans et des familles.

Considérant la volonté de la commune de signer la convention relative à la mise en place d'un nouveau projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour la période 2025-2028

Considérant les avis favorables du CTI éducation le 16 avril 2025 et en Bureau Exécutif le 23 avril 2025

PROPOSITION : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention conclue entre monsieur le Préfet du GARD, la Rectrice d'Académie de l'éducation nationale, le directeur de la Caisse d'allocations familiales du GARD et la Ville de Vauvert.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSÁI (2), Agnès AUGUSTE (2)).

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Le maire,

Sandra LIAUTAUD

Jean DENAT

La maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier